

17ème Rallye National - Dijon - Côte d'Or
5 et 6 mai 2018

DEMANDE DE REINTEGRATION A L'ETAPE SUIVANTE

7.3.16. Nouveau départ après abandon/Rallye 2

Tout concurrent ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

- Avoir signifié par écrit à un Chargé des Relations Avec les Concurrents (à l'aide du document figurant dans le Road-book) son intention de réintégrer le rallye.
- Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires techniques au minimum 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture pour l'étape suivante.
- **NB** : Les demandes écrites devront parvenir au collège des commissaires sportifs, via la Direction de Course, **AU PLUS TARD**, au début de chaque réunion, dont les horaires sont affichés.

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté :

- Pour chaque épreuve spéciale non terminée, ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de 5 minutes.
- Pour l'étape non terminée, d'une pénalité de 3 heures.

Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points, sauf les Points de Bonus de départ.

Dès lors que le Collège des Commissaires Sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en course, les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du Rallye 2 seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

- Pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA,
- Pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

NUMERO DE VOITURE NOM DU PILOTE

ETAPE NUMERO ES

CAUSE DE L'ABANDON

demande sa réintégration dans le rallye à l'étape suivante.

DATE HEURE SIGNATURE DU PILOTE

RECEPTION DE LA DECLARATION

OFFICIEL QUI RECOIT LA DEMANDE

DATE HEURE SIGNATURE DE L'OFFICIEL

CONTRÔLE DES COMMISSAIRES TECHNIQUES

COMMISSAIRE TECHNIQUE qui a contrôlé la voiture

AVIS DU COMMISSAIRE TECHNIQUE

DATE HEURE SIGNATURE DU COMMISSAIRE TECHNIQUE